

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> REUNION DE 2007**

**Séance du 16 novembre 2007**

CG 07/4<sup>ème</sup>/III-01

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE  
DE COLLEGES**

—  
Je souhaite, à l'occasion de cette session, faire le point sur nos politiques départementales en matière de collèges.

**A – FONCTIONNEMENT**

**1 – Autres fournitures non stockées**  
*(Article 60628 – sous-fonction 221)*

Rappel des crédits inscrits au budget primitif 2007.....14 000 €

Cette ligne permet de réaliser l'acquisition de matériaux en faveur des collèges.

Dans le cadre de l'acte 2 de la décentralisation, une équipe mobile d'agents territoriaux (EMAT) a été mise en place afin de réaliser des travaux dans les collèges.

Afin de rendre plus efficace l'action de cette équipe, il convient de prévoir des crédits pour l'achat de fournitures.

En conséquence, je vous propose de ratifier l'inscription d'un crédit complémentaire de 3 000 €

**2 – Produits pour l'entretien**  
*(Article 60631 – sous-fonction 221)*

Rappel des crédits inscrits en 2007.....néant

Depuis le 30 juin dernier, le protocole d'accord conclu avec le Conseil Régional concernant le fonctionnement des équipes mobiles a pris fin.

En conséquence, l'Equipe Mobile d'Ouvriers d'Entretien et de Surface (EMOES) intervient uniquement dans les collèges sur la base de la gratuité.

Afin de permettre à cette équipe de fonctionner, il convient de commander des produits pour l'entretien des surfaces.

Je vous propose à cet effet l'inscription d'un crédit de 5 000 €

### **3 – Entretien et réparation à l'entreprise des bâtiments**

*(Article 61522 – sous-fonction 221)*

Rappel des crédits inscrits en 2007.....39 000 €

Cette enveloppe permet le financement de certaines interventions non programmées ou réparations urgentes sur les biens mobiliers des collèges dont la nature ne permet pas une imputation en section d'investissement.

Or, suite à des réparations urgentes et après des actes de vandalisme de cet été, des travaux ont été engagés.

Afin de tenir compte de ces imprévus, je vous propose de ratifier l'inscription d'un crédit complémentaire de 14 000 €

### **4 – Etudes et recherches**

*(Article 617 – sous-fonction 221)*

Rappel des crédits inscrits au budget primitif 2007.....5 000 €

Le Conseil Général détermine, dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, les tarifs des repas des collégiens.

Afin d'harmoniser les prix sur l'ensemble du département, un audit sur la restauration a été lancé dont le montant ressort à 14 000 €

Par conséquent, je vous propose de ratifier un crédit complémentaire de 9 000 €

## **5 – Dotation de fonctionnement de la Cité Scolaire de Moissac**

*(Article 655114 – sous-fonction 221)*

Rappel des crédits inscrits au budget primitif 2007.....4 000 €

Conformément à la convention qui confie la gestion de cette cité scolaire à la Région, le Conseil Général participe, au prorata de l'effectif du collège, aux frais d'assurance de cet ensemble immobilier.

Au titre de cette année le montant s'élève à 4 904,93 €

Je vous propose donc de ratifier un crédit complémentaire de 905 €

## **B – INVESTISSEMENT**

### **1 – Dépenses d'investissement pour les collèges publics**

*(Article 231312 et 2317312 - sous-fonction 221)*

Rappel du montant de l'autorisation de programme globale.....840 900 €

Rappel des crédits inscrits en 2007.....810 900 €

Comme je le fais à chaque session, je souhaite faire un point sur le programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations et le programme de travaux à thèmes :

### **Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :**

#### Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne

Câblage de la 2ème salle informatique (9 000 €).....réalisé

#### Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin

Réfection des plafonds des salles de classes -

1ère tranche (16 000 €).....réalisé

Remplacement des portes de la vie scolaire (4 000 €).....réalisé

#### Collège Jean Lacaze à Grisolles

Aménagement d'une salle de réunion dans

le bâtiment demi-pension (20 000 €).....réalisé

#### Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise

Aménagement d'un collecteur d'eaux pluviales (3 000 €).....réalisé

#### Collège du Pays de Serres à Lauzerte

Aménagement de trois salles de classes dans l'internat (31 000 €).....réalisé

#### Collège François Mitterrand à Moissac

Changement d'une canalisation d'eau (10 400 €).....réalisé

Collège Jean Jaurès à Montauban

Réfection du sol de la galerie couverte (21 600 €).....réalisé

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Réfection du hall d'entrée (25 000 €).....réalisé

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

Réfection du patio (30 000 €).....réalisé

**Programme annuel de travaux à thèmes :**

**I – Sécurité – Hygiène :**

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin

Mise en place d'une VMC dans la lingerie (2 400 €).....réalisé

Réfection d'une armoire électrique (5 000 €).....réalisé

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin

Réfection des armoires électriques du bâtiment  
externat (18 000 €).....réalisé

Collège Pierre Darasse à Caussade

Mise aux normes des installations électriques  
dans le bâtiment demi-pension (6 000 €).....réalisé

Aménagement des sanitaires garçons dans le bât. segpa (5 000 €).....réalisé

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise

Réfection alarme incendie (3 500 €).....réalisé

Collège François Mitterrand à Moissac

Réfection des armoires électriques de la segpa (6 000 €).....réalisé

Collège Ingres à Montauban

Remplacement de menuiseries PVC dans  
le local plonge (1 500 €).....réalisé

Encloisonnement des locaux techniques  
du bâtiment demi-pension (4 000 €).....réalisé

Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val

Remplacement de détecteurs incendie (4 500 €).....réalisé

Mise en place de 14 portes coupe-feu (9 300 €).....réalisé

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

Mise en place de volets roulants dans les locaux ateliers (2 400 €).....réalisé

Mise en place d'une VMC dans les sanitaires (6 000 €).....réalisé

## **II – Demi-pension – Internat :**

### Collège Pierre Darasse à Caussade

Mise en place de faux-plafonds dans la cuisine (13 000 €)..... **réalisé**

### Collège Pays de Serres à Lauzerte

Aménagement de la zone de livraison (11 500 €).....**réalisé**

### Collège Jean Jaurès à Montauban

Aménagement d'un local poubelle (11 000 €).....**réalisé**

### Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Mise en place d'un extracteur local plonge (4 500 €).....**différé**  
(étude de restructuration et agrandissement de la 1/2 pension en cours)

### Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val

Aménagement des locaux vestiaires et lingerie (30 000 €).....**réalisé**

## **III – Chaufferies :**

### Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne

Remplacement d'une canalisation de chauffage pour  
le bâtiment Alti (4 800 €).....**réalisé**

### Collège Pierre Darasse à Caussade

Mise aux normes de la chaufferie (10 000 €).....**réalisé**

## **IV – Maintenance du clos et du couvert :**

### Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin

Remplacement de 3 volets de la façade principale (3 000 €).....**réalisé**

### Collège Jean de Prades à Castelsarrasin

Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment internat  
2ème et dernière tranche (72 000 €).....**réalisé**

### Collège Jean Lacaze à Grisolles

Remplacement des menuiseries sur une façade du bâtiment  
demi-pension (13 500 €).....**réalisé**

### Collège François Mitterrand à Moissac

Remplacement de skydomes sur bâtiment segpa (5 000 €).....**réalisé**

Remplacement de fenêtres et volets roulants du rez-de-chaussée

1ère tranche (100 000 €).....**réalisé**

### Collège Ingres à Montauban

Réfection de canalisations d'eaux pluviales (2 000 €)..... **réalisé**

Collège Jean Jaurès à Montauban

Réfection de la zinguerie du bâtiment 60 (5 000 €).....réalisé

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Réfection toiture terrasse (dernière tranche) ( 25 000 €).....réalisé

Collège Jean Rostand à Valence d' Agen

Réfection de l'étanchéité du bâtiment  
demi-pension – 2ème et dernière tranche (110 000 €).....réalisé

**V – Entretien des logements de fonction :**

Collège Pierre Darasse à Caussade

Remplacement des menuiseries extérieures du  
logement du principal (8 000 €).....réalisé

Collège Jean Lacaze à Grisolles

Remplacement des menuiseries extérieures  
d'un logement (6 000 €).....réalisé

Réfection de la canalisation de chauffage des  
bâtiments logements (3 000 €).....réalisé

Collège Ingres à Montauban

Remplacement des menuiseries bois dans un logement (3 000 €).....réalisé

Réfection du logement du Principal (15 000 €).....réalisé

Collège Jean-Jaurès à Montauban

Réfection des logements du principal et  
du gestionnaire (23 000 €).....réalisé

Collège Olympe de Gouges à Montauban

Remplacement des menuiseries extérieures  
d'un logement -dernière tranche (13 000 €).....réalisé

Réfection du logement du gestionnaire (15 000 €)..... réalisé

Collège Jean Rostand à Valence d' Agen

Remplacement de quatre chaudières (8 500 €)..... réalisé

Provision pour travaux imprévus..... 15 500€

Engagé.....15 500 €

**VI – Interventions urgentes :**

Provision.....38 000 €

Engagé au 22 octobre 2007 sur enveloppe provision.....16 320,74 €

## VII – Etudes et travaux divers :

Provision.....	50 000 €
Engagé au 22 octobre 2007.....	23 337,55 €

### **2 – Travaux dans les cours et aménagement de terrains dans les collèges propriétés du Département**

*(Article 23122 -sous-fonction 221)*

Rappel du montant de l'autorisation de programme globale.....	11 500 €
Rappel des crédits inscrits en 2007.....	11 500 €

Cette ligne permet de régler des travaux liés à l'aménagement des cours et des terrains. Cette année, au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise, la dernière tranche de travaux de clôture a été réalisée.

Pour le collège Issanchou à Montauban, nos services techniques ont étudié la desserte de cet établissement qui nécessite d'adopter une autorisation de programme 2007 de 100 000 € et de ratifier les crédits de paiement correspondants.

### **3 – Construction, extension et restructuration des collèges**

*(Article 2382 – sous-fonction 221)*

Il s'agit du **programme prévisionnel d'investissement** (PPI) adopté lors de la décision modificative n° 2 de 2002 pour lequel nous votons, chaque année, une autorisation de programme par opération et sur lequel, à chaque session, je souhaite faire le point.

#### ➤ **Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne**

Rappel des autorisations de programme votées au titre des tranches 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.....	4 186 000 €
---	-------------

Les trois premières phases relatives à la construction du bâtiment neuf et à la 1ère tranche de restructuration des bâtiments existants sont terminées.

S'agissant de la phase 2007-2008, l'architecte Sauvagé-Harter nous a remis fin mai l'avant-projet sommaire comprenant :

- l'aménagement de la salle à manger des professeurs et des élèves,
- le remplacement de l'ensemble des menuiseries,
- la mise en place d'une isolation des façades,
- la modification de l'accès au self et la construction d'un préau.

Cette opération, d'un montant estimé à 600 000 €, a débuté par la réfection de la salle à manger des élèves qui a été livrée pour la rentrée de septembre 2007. Concernant les autres travaux, la consultation d'entreprises est en cours et ils devraient démarrer début 2008.

Enfin, la phase relative à la restructuration du bâtiment externat sera lancée dès l'achèvement de la précédente.

### ➤ **Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin**

Rappel des autorisations de programme votées au titre des tranches 2004-2005 et 2007-2008.....204 881 €

La phase 2004-2005 relative à la construction des sanitaires filles et restructuration des sanitaires garçons a été réceptionnée en 2005.

Au titre du budget primitif 2007, l'Assemblée départementale a adopté une autorisation de programme de 120 000 € pour la mise aux normes des cuisines. Le mandataire a été désigné le 9 août dernier et la consultation du maître d'oeuvre a été lancée.

Cette opération devrait démarrer pendant les vacances de Février pour une livraison à la rentrée de septembre 2008.

### ➤ **Collège Jean de Prades à Castelsarrasin**

Rappel des autorisations de programme votées au titre des tranches 2004-2005 et 2007-2008.....283 000 €

La phase 2004-2005 concernant la restructuration de la chaufferie a été réceptionnée en 2005.

Lors du budget primitif de 2007, l'Assemblée départementale a adopté une autorisation de programme de 160 000 € pour la mise aux normes des bâtiments Alti et ateliers segpa. Là aussi, la désignation du mandataire a eu lieu le 9 août dernier et les travaux démarreront au cours du 2ème trimestre 2008.

### ➤ **Collège Pierre Darasse à Caussade**

Rappel des autorisations de programme votées au titre des tranches 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 .....2 525 307 €

Les trois premières phases (2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006) comprenant la réfection des étanchéités et des canalisations de chauffage et eau, la mise aux normes de l'internat garçons et des bâtiments rue de la Bénèche et rue Jean Moulin sont terminées.

Toutefois, dans le cadre de la réfection des façades, des travaux supplémentaires ont du être retenus afin de prendre en compte les travaux de peinture des logements de fonction.

Je vous propose, en conséquence, une augmentation de l'autorisation de programme 2005 de 11 600 € avec inscription des crédits de paiement en 2008.

Les travaux de restructuration du bâtiment externat (phases 2006-2007 et 2007-2008) dont le coût est estimé à 950 000 €, ont débuté en juillet dernier. Cette opération devrait être livrée au cours du dernier trimestre 2008.

#### ➤ **Collège Jean Lacaze à Grisolles**

Rappel des autorisations de programme votées au titre des phases 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.....1 185 255 €

Les travaux votés au titre de la phase 2005-2006 concernant la construction d'un préau et de blocs sanitaires filles et garçons ainsi que la création de locaux vie scolaire ont été réceptionnés en octobre 2006.

S'agissant de la phase 2006-2007, relative à la réfection des terrasses des bâtiments administration et atelier et à la restructuration du 1er étage, cette opération a été réceptionnée en juillet dernier.

Enfin, au titre de 2007, une autorisation de programme de 307 000 € a été adoptée pour la restructuration du bâtiment administration.

Le cabinet Pégot-Ogier va nous présenter l'avant-projet détaillé et l'appel d'offres sera prochainement lancé. Les travaux correspondants devraient démarrer début 2008.

#### ➤ **Collège du Pays de Serres à Lauzerte**

Rappel des autorisations de programme votées au titre des phases 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.....1 194 800 €

Monsieur Rouillard, architecte, nous a remis en avril dernier l'avant-projet détaillé relatif à la restructuration du bâtiment externat avec la réfection des terrasses, des façades et le remplacement des menuiseries extérieures.

L'avis d'appel public à la concurrence relatif aux trois premières phases a été lancé le 28 juin dernier et les plis ont été ouverts lors de la commission d'appel d'offres du 30 juillet 2007. Certains lots étant infructueux, il a été procédé à un nouvel appel à candidatures.

Lors de la prochaine Commission Permanente les marchés seront attribués et les travaux devraient démarrer en décembre prochain.

➤ **Collège Jean Jaurès à Montauban**

Rappel de l'autorisation de programme votée au titre de la phase 2007-2008.....660 000 €

Lors du budget primitif de 2007, l'Assemblée Départementale a adopté une autorisation de programme de 660 000 € pour la restructuration du bâtiment existant.

Le mandataire a été désigné le 9 août dernier et la consultation de maîtrise d'oeuvre est en cours.

➤ **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Rappel des autorisations de programme votées au titre des phases 2003-2004, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.....4 335 000 €

La phase 2003-2004 relative à la restructuration du bâtiment demi-pension a été réceptionnée en 2006.

Je vous rappelle que pour remédier au dysfonctionnement de l'installation de chauffage, nous avons décidé d'anticiper la mise en place de sous stations et de réaliser les travaux d'étanchéité sur le bâtiment demi-pension.

Les travaux ont débuté en septembre et cette opération vient de se terminer.

Au titre du budget primitif de 2007, et en concertation avec l'équipe de direction du collège et les équipes pédagogiques, il a été décidé une modification du programme de la manière suivante :

- phase 2005-2006 : restructuration du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment sciences.

- phase 2006-2007 : restructuration du rez-de-chaussée du bâtiment anciennement technologie atelier segpa.

- phase 2007-2008 : restructuration du bâtiment sciences :

- 1ère tranche : restructuration du 2ème étage, il s'agit du pôle sciences.
- 2ème tranche : restructuration du rez-de-chaussée.

S'agissant de la restructuration du 1er étage du bâtiment sciences (phase 2005-2006), le dossier de consultation des entreprises est en cours.

Le démarrage des travaux est programmé pour les vacances de printemps.

### ➤ **Collège Pierre Bayrou à Saint Antonin Noble Val**

Rappel des autorisations de programme votées au titre des phases 2003-2004, 2004-2005 et 2007-2008.....456 110 €

Je vous rappelle que les phases (2003-2004 et 2004-2005) concernant l'isolation de la façade côté cour et la restructuration de la chaufferie sont terminées.

Lors du budget primitif de 2007, nous avons décidé de terminer l'opération d'isolation et avons adopté une autorisation de programme de 145 000 € à cet effet.

Le mandataire a été désigné le 9 août dernier et l'appel d'offres pour le choix du maître d'oeuvre a été lancé.

### **4 – Construction de deux nouveaux collèges**

Je vous rappelle que lors de notre décision modificative n°1 de 2003, l'Assemblée Départementale a décidé la construction de deux nouveaux collèges ayant le label haute qualité environnementale, l'un à Montech et l'autre à Montauban.

#### **Le Collège de Montech**

La mise en service de cet établissement s'est déroulée, comme prévu, en septembre dernier.

Ce 16ème collège, qui a été inauguré le 15 octobre dernier, accueille 404 élèves répartis sur quatre niveaux de la 6ème à la 3ème.

Les enfants originaires des communes de Bourret, Escatalens, Finhan, Lacourt-St-Pierre, Monbéqui, Montbartier et Montech, sont acheminés par le biais de services de transport créés à cet effet.

S'agissant des personnels administratifs, ont été nommés à la rentrée par les autorités académiques : un Principal, Monsieur Sierra, une Gestionnaire, Madame Cazes, un Conseiller Principal d'Education, une secrétaire, 22 postes d'enseignants, une infirmière de secteur et des surveillants.

Concernant les personnels T.O.S, nous avons créé 9 postes lors de notre dernière D.M.1.

Par ailleurs, nous avons doté cet établissement des équipements mobiliers et techniques nécessaires à son fonctionnement.

Cette opération d'envergure représente un investissement de 12 175 500 €

Enfin, il convient maintenant de désigner, pour ce nouvel établissement, le représentant de la collectivité de rattachement et son suppléant et ce, conformément au décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement, modifié par le décret n° 90-978 du 31 octobre 1990 qui prévoit la représentation des conseils d'administration des collèges.

Je vous propose de délibérer en vue de choisir celui d'entre vous qui sera appelé à siéger au conseil d'administration de cet établissement ainsi que son suppléant.

### **Le Collège Issanchou à Montauban**

Ce collège, dont la mise en service est programmée pour septembre 2008, est implanté sur le terrain Pégot et l'agence Taillibert assure la maîtrise d'oeuvre de cette opération.

L'appel d'offres a été lancé et l'ouverture des plis s'est déroulée le 20 août dernier.

A l'issue de l'analyse des offres, les marchés ont été attribués lors de la Commission Permanente du 24 septembre dernier aux entreprises suivantes :

- Gros oeuvre : Bourdarios (82),
- Menuiseries bois : Battut (82),
- Cloisons, plafonds suspendus, carrelage : Lagarrigue (82),
- Sols souple : Sol Français (82),
- Peinture : Roudié (82),
- Electricité, courant fort-faible : Amec Spie (82),

- Equipements des salles spécialisées : EMSM (27),
- Voirie et réseaux divers : Colas (82),
- Espace verts : Duffils/Richin (82),
- Equipements de cuisine : Bichard équipement (31),
- Ascenseur : CFA (31).

S'agissant des lots déclarés infructueux, une procédure de marché négocié a été mise en place avec les entreprises soumissionnaires et ils seront prochainement attribués.

Par ailleurs, la voirie d'accès au chantier a été réalisée en septembre et les travaux de terrassement et de fondations spéciales sont en cours.

A ce jour, une autorisation de programme de 13 200 000 €a été adoptée.

### **5 – Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse**

Mon attention a été attirée sur un certain nombre de problèmes concernant le fonctionnement du collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse, à savoir une insuffisance de locaux d'externat et de demi-pension.

En effet, cet établissement a été ouvert lors de la rentrée de septembre 1989, comme le collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre, pour une capacité de 400 élèves avec une demi-pension prévue pour 400 rationnaires.

Je vous rappelle que ce collège a fait l'objet, en 1993, d'une première extension comprenant la création de 5 salles de classe et la construction d'un préau.

Or, malgré ces modifications, la capacité d'accueil est toujours dépassée et on constate, encore, une montée régulière des effectifs.

Comme nous l'avons fait pour le collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre dès 2003, le moment est venu d'offrir un meilleur fonctionnement aux utilisateurs en engageant l'extension de la zone demi-pension de cet établissement.

L'objectif est d'améliorer le confort des élèves afin qu'ils puissent disposer d'infrastructures adéquates à leurs enseignements mais, aussi leur permettre de pouvoir se restaurer dans des conditions optimales.

Dès à présent, il convient de lancer les études nécessaires sur la base du programme technique de construction figurant en annexe.

En conséquence, je vous invite à adopter une autorisation de programme 2007 de 35 000 € avec inscription des crédits de paiement correspondants et à m'autoriser à lancer la consultation pour le choix du bureau d'études.

En conclusion, je vous prie de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ce dossier.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte du bilan des opérations menées dans les collèges publics au titre d'une part, du programme prévisionnel d'investissement et, d'autre part, au titre du programme annuel de travaux d'entretien et de travaux à thèmes ;
- Ratifie les crédits suivants :
  - 3 000 € à l'article 60628, sous-fonction 221 (autres fournitures non stockées),
  - 5 000 € à l'article 60631, sous-fonction 221 (produits pour l'entretien),
  - 14 000 € à l'article 61522, sous-fonction 221 (entretien et réparation à l'entreprise des bâtiments),
  - 9 000 € à l'article 617, sous-fonction 211 (études et recherches),
  - 905 € à l'article 655114, sous-fonction 211 (dotation de fonctionnement de la cité scolaire de Moissac),
- Adopte une autorisation de programme 2007 de 100 000 € pour l'aménagement de la desserte du collège Issanchou à Montauban et ratifie les crédits de paiement correspondants à l'article 23122, sous-fonction 221 (travaux dans les cours et aménagement de terrains dans les collèges propriété du département) ;

- Approuve l'augmentation de l'autorisation de programme 2005 de 11 600 € pour l'opération relative au collège Pierre Darasse à Caussade (travaux de peinture des logements de fonction liés à la réfection des façades) avec inscription des crédits de paiement en 2008, à l'article 2382, sous-fonction 221 ;
- Adopte une autorisation de programme de 35 000 € pour l'opération d'extension de la zone demi-pension du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse et ratifie des crédits de paiement correspondants à l'article 2382 – sous-fonction 221 (construction, extension et restructuration des collèges) ;
- Autorise Monsieur le Président à lancer la consultation pour le choix du bureau d'études en charge de la maîtrise d'oeuvre de cette opération.
- Décide de procéder à la désignation d'un Conseiller Général titulaire et d'un suppléant pour représenter le Conseil Général au conseil d'administration du collège Vercingétorix à Montech :
  - Titulaire : M. Jacques MOIGNARD
  - Suppléant : M. Denis ROGER

Pour l'adoption : 29 voix

Avis contraire : néant

Abstention : 1

Adopté.

Le Président,

# **COLLEGE JEAN HONORE FRAGONARD A NEGREPELISSE**

---

## **PROGRAMME TECHNIQUE DE CONSTRUCTION**

---

### **CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION DE LA ZONE ½ PENSION**

Le présent Programme Technique de construction a pour objet la construction d'une cuisine, d'un réfectoire et la réhabilitation de l'actuelle demi-pension en locaux pédagogiques au collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse.

L'objectif phare de ce projet est d'améliorer le confort des élèves afin qu'ils puissent disposer d'infrastructures adéquates à leurs enseignements, mais aussi leur permettre de pouvoir se restaurer dans des conditions optimales.

Le maître d'oeuvre s'assurera les services d'un bureau d'études compétent en matière d'énergies renouvelables. Une démarche environnementale orientera le projet dans son ensemble.

Au vu du développement démographique de la ville et de ses environs, il paraît nécessaire de prendre en compte ces données pour réaliser cette opération de façon à répondre aux exigences actuelles.

Ce projet entrera dans le cadre du Programme Prévisionnel d'Investissement prévu par le Conseil Général de Tarn-et-Garonne en 2002 et sera voté au Budget Primitif 2008.

### **DESCRIPTION DES BATIMENTS**

Les bâtiments concernés par ce projet sont de type traditionnel constitués de briques, charpente bois, couverture tuile et toiture terrasse, ossature en acier et de baies vitrées. Vu en altitude, ce collège représente une fleur par la forme géométrique des bâtiments et le « jeu des couvertures tuiles et toitures terrasses » en gravillon.

Le projet devra s'harmoniser avec l'architecture des bâtiments actuels et l'environnement existant.

## **1) Etat des lieux**

### **1.1 - Historique du collège**

Ce collège en R+1 construit en 1989, est propriété du Département. Une extension de 6 salles de cours banalisées avec préau a été réalisée en 1993. Cette construction en R+1 est rattachée par une passerelle au bâtiment principal.

Un mélange de matériaux de construction, acier, verre, béton, a été utilisé par le maître d'oeuvre désigné pour la conception des 2 bâtiments.

### **1.2 - Implantation du collège**

Le collège est situé aux abords du village. Deux gymnases et des terrains de sports jouxtent le bâtiment.

Des constructions d'habitations anciennes mais aussi récentes entourent l'établissement. De ce fait, une sécurisation avec une délimitation de la zone scolaire par des grillages est en cours.

L'accès au collège, par transports scolaires, par voitures particulières ou par livraisons, se fait par des ronds points et un cheminement harmonieux.

### **1.3 - Effectifs**

Cet établissement scolaire construit au départ pour accueillir 400 élèves et 300 demi-pensionnaires, se retrouve aujourd'hui avec un effectif de 516 élèves et 498 personnes qui utilisent les infrastructures pour déjeuner.

La restructuration de 1993 a permis de soulager cette hausse d'un point de vue pédagogique en créant 6 salles de cours banalisées et en augmentant la surface du réfectoire de 87,03 m<sup>2</sup> et de la laverie de 13 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, le développement démographique de la ville ne cessant d'augmenter, ce critère important devra être pris en compte.

### **1.4 - Espace réfectoire**

La surface du réfectoire est approximativement de 233 m<sup>2</sup>. Un espace est dédié aux commensaux. Ces pièces sont accessibles en rez-de-chaussée. L'accès se fait par l'intérieur de l'établissement.

La configuration actuelle permet, grâce aux ouvertures sur le libre service et la laverie, de respecter les normes HACCP prévues par la réglementation hygiène alimentaire.

L'état des revêtements est moyen. La structure est satisfaisante. Par contre le plafond rampant, à certains endroits, accroît la résonance de la pièce.

### 1.5 - Espace cuisine

La configuration de la cuisine et son équipement ne donnent pas satisfaction pour le fonctionnement du service restauration. La surface de l'espace cuisine est approximativement de 171 m<sup>2</sup>. Ces pièces sont en rez-de-chaussée.

### Commentaire du rapport d'inspection du Service Vétérinaire

Les locaux sont devenus sous-dimensionnés pour le nombre de rationnaires avec une disparition des circuits et de la « marche en avant ».

- Le hall d'entrée est abîmé et les peintures sont à refaire.
- Le manque de stockage est aussi important en matières premières qu'en produits finis (table de maintien au chaud). Des congélateurs sont éparpillés un peu partout dans les locaux.
- Une cellule de refroidissement rapide est obligatoire.

#### \* Remarques particulières:

- Les équipements fonctionnent sur l'électricité
- Le Chef cuisine ne possède pas de bureau
- Les vestiaires hommes-femmes sont exigus et non conformes
- Les équipements actuels pour la préparation des repas sont à revoir (sauteuses-piano – marmite – plaque électrique...etc...)

## 2) Remarques particulières

### 2.1 - Diagnostic amiante

Le bureau de contrôle SOCOTEC, dont la mission était le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le collège J.H Fragonard à Nègrepelisse, a rédigé un « Dossier Technique Amiante » en date du 25/07/06 confirmant l'absence d'amiante dans ce bâtiment.

L'intervention s'est portée sur les composants définis par le Code de la Santé publique.

Dans le cadre de travaux ou de démolition, le présent rapport devra être complété par une recherche d'amiante adaptée au projet.

## 2.2 - Diagnostic thermique

Le bureau d'études BECICE à Montauban a été chargé, en août 2003, de réaliser un audit des installations thermiques du collège.

Le chauffage de l'établissement est de type électrique. Le principe de pilotage est un prototype de la marque Merlin Guérin. L'eau chaude sanitaire de la cuisine est produite par un chauffe-eau électrique.

Les pièces de la ½ pension, entre autres, sont chauffées par des plafonds rayonnants électriques. Ces faux-plafonds sont composés d'une alternance de plaques de faux plafonds équipées d'un film chauffant (résistance électrique), d'un isolant et de plaques neutres (sans module chauffant).

## **3) Etat des besoins**

### 3.1 - Construction d'un réfectoire

La construction du réfectoire doit répondre aux capacités d'accueil du collège. Pour cela, un bâtiment de 320 m<sup>2</sup> devra être mis à l'étude. Une salle sera prévue pour le déjeuner des commensaux.

Une liaison entre la cuisine, le réfectoire mais aussi avec le bâtiment existant permettra de respecter les règles en matière d'hygiène alimentaire et de répondre au fonctionnement interne du collège.

Ce bâtiment en rez-de-chaussée sera conforme aux exigences des Etablissements Recevant du Public et aux réglementations en vigueur en matière d'accessibilité handicapés et de sécurité incendie.

En outre, le concepteur s'assurera que les installations et équipements soient en conformité avec les dispositions des textes réglementaires relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique.

### Protocole HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point)

La maîtrise d'ouvrage du projet devra respecter rigoureusement les nombreux protocoles d' HACCP (Analyse des risques, point critique pour leur maîtrise) fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective. Le but sera de proposer un ouvrage cohérent dans son implantation et permettant aux personnels de l'établissement de travailler dans des conditions réglementaires.

### Nature des travaux :

L'architecte définira l'esthétique de la construction et fera le choix d'harmoniser le bâtiment à son environnement.

Le bâtiment devra être en rez-de-chaussée.

Une démarche environnementale devra être privilégiée, des objectifs ciblés devront maîtriser les impacts de la construction sur l'environnement extérieur, mais il conviendra aussi de créer un environnement intérieur satisfaisant pour le confort et la santé des élèves. Tout équipement, y compris innovant, devra permettre l'économie d'énergie. Les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude avec des énergies renouvelables seront recherchés.

La sécurité concernant les intrusions devra être également étudiée avec un choix de matériaux adaptés. Une extension de la clôture existante devra être prévue.

### Aménagement extérieur :

L'implantation du bâtiment devra se faire dans la cour en limite de propriété avec l'accès des fournisseurs par la voie communale.

En option, le maître d'oeuvre proposera une allée couverte reliant les bâtiments externat et demi-pension.

L'ensemble de ces aménagements extérieurs devra tenir compte de l'accessibilité handicapés. En cas de besoin, il devra être prévu des rampes d'accès.

### Aménagement intérieur :

L'aménagement de l'espace prévoira une salle pour le déjeuner des commensaux.

Des points d'eau équiperont la salle restaurant.

Le choix des revêtements se portera vers des matériaux « faciles d'entretien » et résistants aux possibles dégradations.

Le câblage informatique pour la gestion des repas et l'affichage d'informations seront prévus par le concepteur.

L'aménagement intérieur du réfectoire devra prendre en compte les dispositions générales d'hygiène.

### 3.2 - Construction de l'espace cuisine

Les normes et la réglementation HACCP devront être au centre des choix.

#### Nature des travaux

##### - espace à construire -

Une construction de 340 m<sup>2</sup> approximativement devra répondre aux mêmes exigences que le réfectoire, que ce soit en matière architecturale, environnementale ou sécuritaire.

##### - agencement intérieur espace cuisine -

La réglementation de l'arrêté du 29 septembre 1997 fixe les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective. Des dispositions générales concernent l'implantation, l'aménagement et l'équipement des locaux. Le concepteur devra se soumettre à ces dispositions :

- optimiser le stockage des différentes denrées.
- ne pas favoriser les sources de contamination.
- faciliter les opérations de nettoyage.
- permettre de prévenir l'encrassement.
- proposer des conditions favorables, évitant la multiplication des micro-organismes.
- permettre la mise en oeuvre de bonnes pratiques d'hygiène.
- des sanitaires en nombre suffisant pour le personnel de cuisine ne donnant pas sur des locaux à denrées alimentaires.
- des locaux servant de vestiaires hommes-femmes avec douches.
- un système général d'évacuation des eaux usées efficaces.
- un système de ventilation adéquat et suffisant.
- un éclairage suffisant adapté.
- un nombre de lave-mains à commande non manuelle judicieusement placés.
- des équipements frigorifiques adaptés.
- des équipements de maintien en température.
- des systèmes hygiéniques de collecte et d'évacuation des déchets.
- des surfaces murales faciles à nettoyer et à désinfecter, résistantes aux chocs, de couleur claire, imputrescibles, lavables, non toxiques et lisses.
- des plinthes d'intersection entre le sol et les surfaces murales permettant un état de propreté.
- des portes faciles à nettoyer, lisses et non absorbantes, résistantes aux chocs, lavables et imputrescibles.

- des fenêtres et autres ouvertures conçues de manière à prévenir l'encrassement et équipées de système de protection contre les insectes.
- des plafonds, faux plafonds conçus pour permettre d'entretenir l'état de propreté.
- l'alimentation des locaux en eau potable doit être suffisante.

Une cuisine bien conçue permettra d'améliorer les conditions et l'efficacité du travail, de mieux contrôler les différents secteurs, de faciliter la gestion et la maintenance (entretien), d'apporter aux élèves une meilleure prestation tant sur le plan diététique que gastronomique.

### 3.3 - Réhabilitation de l'actuel réfectoire et de l'espace cuisine

Dans l'actuel réfectoire, la future configuration devra proposer la création d'une salle polyvalente pouvant accueillir 100 personnes assises. Mais aussi un Centre de Documentation et d'Information pour 50 élèves équipé d'un bureau isolé et d'un local réserve attenant. Le maître d'oeuvre proposera en option une solution avec rochelle pour optimiser la surface.

Une partie de l'espace cuisine devra être restructurée en locaux d'archives et de réserves (livres, produits d'entretien etc...).

Un garage servant d'entrepôt avec des produits à risques sera prévu dans l'actuelle salle à manger du personnel.

Enfin l'atelier des agents devra être agrandi en récupérant la réserve des produits d'entretien.

La surface est approximativement de 430 m<sup>2</sup>.

#### Nature des travaux

La configuration de ces locaux devra être simple et tiendra compte de l'accessibilité Handicapés. En cas de besoin, il devra être prévu des rampes d'accès.

Ces salles seront conformes à la réglementation scolaire mais aussi concernant l'accueil du public. Là aussi, le concepteur s'assurera que les installations et les équipements soient en conformité avec les dispositions des textes réglementaires relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

- Le cloisonnement sera exécuté avec des matériaux durs pour prévenir les risques de dégradations. Un matériau, isolant sera privilégié pour minimiser les bruits.
- Les sols PVC seront changés.

- L'ensemble des murs et cloisons recevront une peinture acrylique en 2 couches.
- L'ensemble des menuiseries bois recevront une peinture glycérophtalique en 2 couches, finition satinée.
- Dans ces salles, il sera réalisé un câblage informatique permettant d'accéder aux multimédias.

De plus le concepteur devra prendre en charge la démolition et l'enlèvement d'un préfabriqué ainsi que des clôtures à réhabiliter et autres portails à supprimer qui délimitent le périmètre actuel des cuisines.